

MERCREDI 12 DÉCEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue le 12^e jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-huit à 20h00, à la salle du conseil située au 702, chemin de Boileau à Boileau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Robert Meyer et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1
Jean-Marc Chevalier, conseiller #5

Marc Ballard, conseiller #2
Barbara Mapp, conseillère #6

Absents :
Marc St-Aubin, conseiller #3
Ronald Roberts, conseiller #4

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens, est aussi présente.

1.0 OUVERTURE

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 20:02

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller, Marc Ballard demande l'ajout d'une résolution, soit le point suivant : 6.15 Interdiction de chasse sur les terrains et chemins municipaux

181212-01 **Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier**

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 14 novembre 2018
 - 3.2 Adoption de la séance extraordinaire du 26 novembre 2018
- 4.0 Avis de motion et règlements
 - 4.1 Avis de motion et présentation du règlement SQ 06-002A modifiant le règlement SQ 06-002 intitulé "Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sureté du Québec"
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage)
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA
 - 5.5 Rapport du comité administratif et finance
 - 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Contribution annuelle pour l'adhésion à la FQM
 - 6.2 Contribution annuelle pour l'adhésion à Québec Municipal
 - 6.3 Contribution annuelle pour l'adhésion à l'UMQ
 - 6.4 Entente de service Dufresne Hébert Comeau, Avocats pour l'année 2019
 - 6.5 PG Solutions – Contrat d'entretien et soutien des applications 2019
 - 6.6 Sécurité civile – demande d'aide financière – volet 1
 - 6.7 Sécurité civile – demande d'aide financière – volet 2
 - 6.8 Déneigement du stationnement de l'Église Ste-Valérie et sablage de la côte de l'Église Unie de Brookdale
 - 6.9 Abolition de poste – Inspecteur municipal et de voirie
 - 6.10 Création du poste - contremaitre de la voirie
 - 6.11 Représentant auprès de Tourisme Québec
 - 6.12 Contrat d'assurance collective – ajout d'option
 - 6.13 Adoption de la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
 - 6.14 Signataire pour soumettre une demande d'autorisation pour un prélèvement d'eau assujetti à l'article 31.75 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) – Assisto
 - 6.15 Interdiction de chasse sur les terrains et chemins municipaux
- 7.0 Finances
 - 7.1 Approbation des comptes fournisseurs au 30 novembre 2018
 - 7.2 Rapport des salaires nets
 - 7.3 Activités financières
- 8.0 Dépôt de documents
 - 8.1 Déclaration des intérêts pécuniaires
- 9.0 Période de l'assistance
- 10.0 Varia
- 11.0 Correspondances diverses

12.0 Levée de la séance

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2018

181212-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 novembre 2018 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

3.2 ADOPTION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2018

181212-03 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 26 novembre 2018 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

4.1 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT SQ 06-002-A

181212-04 Avis de motion est par la présente donné par _monsieur le conseiller Marc Ballard qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro SQ 06-002A modifiant le règlement SQ-002 concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sureté du Québec;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code Municipal, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédent la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté`

CONFORMÉMENT avec l'article 445 du CM, je demande dispense de la lecture du projet de règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adoptée à l'unanimité

5.0 INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage) a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif et finance a été déposé
- 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a pas été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 COTISATION ANNUELLE 2019 À LA FQM

ATTENDU qu'une demande de cotisation à la fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2019 a été déposée au conseil municipal;

ATTENDU que la contribution annuelle 2019 est de 948.98\$, taxes en sus;

181212-05 Il est proposé par madame Barbara Mapp

QUE la municipalité de Boileau renouvelle son adhésion pour l'année 2019 avec la FQM au cout

précité.

Adoptée à l'unanimité

6.2 COTISATION ANNUELLE 2019 À QUÉBEC MUNICIPAL

ATTENDU qu'une demande de cotisation à Québec Municipal pour l'année 2019 a été déposée au conseil municipal;

ATTENDU que la contribution annuelle 2019 est de 142.80\$, taxes en sus;

181212-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE la municipalité de Boileau renouvelle son adhésion pour l'année 2019 avec QM au cout précité.

Adoptée à l'unanimité

6.3 COTISATION ANNUELLE 2019 À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une demande de cotisation à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2019 a été déposée au conseil municipal;

ATTENDU que la contribution annuelle 2019 est de 98.00\$, taxes en sus;

181212-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE la municipalité de Boileau renouvelle son adhésion pour l'année 2019 avec UMQ au cout précité.

Adoptée à l'unanimité

6.4 ENTENTE DE SERVICES DUFRESNE HÉBERT COMEAU AVOCATS POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU que Me Rino Soucy, avocat de la firme Dufresne Hébert Comeau, a proposé à la municipalité de renouveler l'entente déjà existante pour les conseils juridiques téléphoniques, et ce, aux mêmes prix et conditions que l'an dernier, soit 400\$ plus taxes, nonobstant le temps y accordé et le nombre d'appels;

ATTENDU que le taux horaire en cas de demande d'avis juridiques écrits, de procès ou autres est de 140\$, et ce, pour tous les dossiers juridiques en droit municipal et en droit du travail, incluant la négociation de conventions collectives, l'arbitrage de griefs, les dossiers portant sur les normes du travail et la CNESST et pour tous les dossiers de droit public administratif;

ATTENDU qu'aucuns frais de déplacement et d'hébergement ne seront facturés;

ATTENDU que les honoraires pour la perception de taxes municipales sont de 9% du montant perçus, plus taxes, et déboursés

181212-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE l'offre de service déposé par Dufresne Hébert Comeau Avocats, soit acceptée aux conditions ci-dessus citées.

QUE la présente entente est pour une durée d'une année

Adoptée à l'unanimité

6.5 PG SOLUTIONS – CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS 2019

ATTENDU que le contrat d'entretien et soutien des applications de PG Solutions arrive à échéance;

ATTENDU que la facturation est au montant de 7140.00\$ plus taxes;

181212-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE le conseil de la municipalité de Boileau autorise le paiement pour janvier 2019, soit un montant de 7140.00\$ plus taxes ;

Adoptée à l'unanimité

6.6 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1

ATTENDU que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

181212-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4500.00 \$, dans le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5400.00\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900.00\$;

QUE la municipalité autorise madame Cathy Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et

Adoptée à l'unanimité

6.7 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2

ATTENDU que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

181212-11 Il est proposé par madame la conseillère Barbara Mapp

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000.00\$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000.00\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000.00\$;

QUE la municipalité autorise madame Cathy Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité

6.8 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE STE-VALÉRIE ET SABLAGE DE LA CÔTE DE L'ÉGLISE UNIE DE BROOKDALE

ATTENDU que le conseil juge opportun et nécessaire de faire déneiger le stationnement de l'Église Ste-Valérie de Boileau ainsi que les bords du chemin en face de l'Église pour permettre à plus de voitures de stationner lors de la célébration de la messe de Noël;

ATTENDU que, par la même occasion, le conseil juge opportun et nécessaire de faire sabler la côte du chemin Brookdale en face de l'Église Unie de Brookdale;

181212-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE la directrice générale avise le département de la voirie de bien vouloir déneiger le stationnement de l'Église Ste-Valérie ainsi que les bords du chemin en face de l'Église ainsi que le sablage de la côte du chemin Brookdale en face de l'Église Unie de Brookdale le 24 décembre 2018;

Adoptée à l'unanimité

6.9 ABOLITION DE POSTE – INSPECTEUR MUNICIPAL ET DE VOIRIE

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Boileau a procédé à une analyse de son département des travaux publics;

ATTENDU la nécessité de procéder à une réorganisation de la structure de son département des travaux publics;

181212-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE le poste d'inspecteur municipal et de voirie soit aboli en date du 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité

6.10 CRÉATION DE POSTE – CONTREMAITRE DE VOIRIE

CONSIDÉRANT la nécessité de précéder à une réorganisation de la structure du département des travaux publics;

181212-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

DE créer le poste de contremaître de voirie;

DE nommer monsieur Yvan Roy au poste de contremaître de voirie en date du 1 janvier 2019

Adoptée à l'unanimité

6.11 REPRÉSENTANT AUPRÈS DE TOURISME QUÉBEC

181212-15 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE madame Miriam Atkinson, inspectrice en bâtiment et environnement et/ou madame Cathy Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière soient par la présente, désignée(s) pour demander et signer la demande d'attestation de classification requise par la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* au nom de la Municipalité de Boileau ;

Adoptée à l'unanimité

6.12 CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE – AJOUT D'OPTION

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité (ou MRC ou organisme) d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Boileau adhère déjà au regroupement

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2019 et qu'en conséquence, la Municipalité de Boileau désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT que la date du renouvellement du contrat est le premier janvier 2019 ;

181212-16 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE la Municipalité de Boileau adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au premier janvier 2019 en ajoutant les options suivantes au contrat original:

- Soins dentaires option A
- Soins visuels

QUE la municipalité de Boileau s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;

QUE ces options doivent être maintenues pour un minimum de 24 mois:

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

Adoptée à l'unanimité

6.13 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL

181212-17 Il est proposé par madame la conseillère Barbara Mapp

QUE cette politique en matière de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail;

Adoptée à l'unanimité

6.14 SIGNATAIRE POUR SOUMETTRE UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN PRÉLÈVEMENT D'EAU ASSUJETTI À L'ARTICLE 31.75 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (RLRQ, CHAPITRE Q-2) - ASSISTO

181212-18 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE le conseil de la municipalité de Boileau autorise la firme Assisto et son personnel à signer la demande de certificat d'autorisation pour un prélèvement d'eau assujetti à l'article 31.75 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et d'effectuer toutes autres communications connexes avec le ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Adoptée à l'unanimité

6.15 INTERDICTION DE CHASSE SUR LES TERRAINS ET LES CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU qu'en date du 28 novembre plusieurs cas de maladie débilitante chronique (MDC) ont été détectés dans un élevage de cerfs rouge des Laurentides;

ATTENDU que l'objectif du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) est de poursuivre les opérations visant l'éradication de la maladie en réduisant le risque d'établissement des celle-ci dans le cheptel de cervidés sauvages;

181212-19 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE le conseil de la municipalité de Boileau interdise tous droits au MFFP et à la compagnie White Buffalo de chasse sur les terrains (lots 4613979, 4614573, 4614574, 4614576, 4614575, 4614932, 4614936, 4614430, 4614854, 4613589, 4614565, 4614008, 4711877, 4614140, 4614146, 4613530, 4614337, 4614217, 4614019) et les chemins municipaux;

QUE le conseil mandate monsieur le maire, Robert Meyer ainsi que madame la directrice générale, Cathy Viens pour en avise le MFFP;

QUE la directrice générale fasse parvenir cette résolution aux différents ministères et personnes concernés

Adoptée à l'unanimité

7.0 FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 NOVEMBRE 2018

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de novembre 2018 totalisant un montant de 186 038.92\$.

181212-20 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 186 038.92\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à la majorité

7.2 RAPPORT DES SALAIRES NETS

181212-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le conseil municipal de Boileau adopte le rapport des salaires nets du mois de novembre 2018 au montant de 18 740.35\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je soussignée certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 6 et 7.1 et 7.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.3 ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le rapport des activités financières a été déposé par la directrice générale, secrétaire-trésorière.

8.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

CONFORMÉMENT à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités, la directrice générale procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivants :

Robert Meyer, maire
Wayne Conklin, conseiller poste # 1
Marc Ballard, conseillère poste #2
Marc St-Aubin, conseillère poste #3
Ronald Roberts, conseillère poste #4
Jean-Marc Chevalier, conseiller poste # 5
Barbara Mapp, conseiller poste # 6

9.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Quatre (4) citoyens présents.

Monsieur le maire répond aux différentes questions des citoyens.

10.0 VARIA

Aucun point n'est traité.

11.0 CORRESPONDANCES DIVERSES

12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

181212-22 Il est proposé par madame la conseillère Barbara Mapp

QUE la séance soit et est levée à 20h35

Adopté à l'unanimité

Robert Meyer
Maire

Cathy Viens
Directrice générale, secrétaire-trésorière